

Construire et mener un projet individualisé de médiation par l'animal

RS6754 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330, 332
Formacode(s)	14421
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/10/2024
Date d'échéance	01/10/2027

Certificateur(s)

UMANIMA FORMATION LED · SIRET : 91439557900016

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La médiation par l'animal est l'une des «20 Interventions Non-Médicamenteuses» reconnues par la Haute Autorité de la Santé. Elle est pratiquée par un professionnel de la relation d'aide formé, qui réalise des interventions auprès de patients, résidents ou bénéficiaires avec les techniques de la médiation par l'animal, s'intégrant dans une démarche d'accompagnement pluridisciplinaire, visant au développement de l'autonomie physique, cognitive, psychologique et/ou socio-affective.

La médiation par l'animal est une méthode d'intervention basée sur les liens entre les animaux et les humains. Dans cette méthode, l'animal est le média permettant l'élan à l'interaction, vecteur de communication et d'apaisement. La mobilisation d'interventions non médicamenteuses de ce type permet notamment de faciliter l'intervention/accompagnement des professionnels auprès de patients, résidents ou bénéficiaires et de limiter les effets négatifs engendrés par les autres types d'interventions.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser les informations d'un participant et le contexte d'intervention en s'appuyant sur des outils de recueil d'information afin de définir des objectifs de travail en réponse à une demande (axes de travail)
- Créer des ateliers individualisés de médiation par l'animal en s'appuyant sur une méthode de construction, en fonction des objectifs de travail pour développer/maintenir les compétences du participant
- Conduire une séance individuelle de médiation par l'animal en gérant les éléments périphériques et en adaptant l'atelier afin de favoriser des conditions optimales de participation et de développement des compétences du participant
- Analyser les informations factuelles quantitatives et qualitatives concernant le développement des compétences du participant en les transmettant à l'écrit, conformément à la méthodologie de rédaction, afin de les exploiter dans l'accompagnement du participant et de les transposer dans son contexte de vie

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La connaissance des contraintes réglementaires fait partie intégrante du référentiel de compétences (cf. détention et présentation d'animaux domestiques au public, cadre légal du transport d'animaux domestiques, textes définissant le bien-être animal, cadre légal de l'accueil d'animaux en établissement de soin (milieu hospitalier, et en établissement social et médico-social, milieu scolaire ou tout autre établissement recevant du public).

La détention de l'ACACED n'est pas un prérequis pour obtenir la certification « Construire et mener un projet

individualisé de médiation par l'animal».

En effet, selon l'article L214-6-1 du Code rural et de la pêche maritime, modifié par la loi du 30 novembre 2021, l'obligation de détention de l'ACACED (ou des autres équivalents cités dans l'article) ne porte pas directement sur le professionnel qui assure la présentation d'animaux domestiques au public : elle porte sur l'établissement, au sein duquel « au moins une personne, en contact direct avec les animaux », peut justifier d'une certification de type ACACED.

Pour pratiquer en autonomie la médiation par l'animal, l'ACADED peut en revanche être demandée.

Elle est délivrée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et se prépare via une formation de 3 jours au sein d'organismes de formation habilités.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre professionnel diplômé (diplôme obtenu et valide) et/ou expérimenté (expériences significatives de pratiques terrain) de la relation d'aide : santé, social, paramédical, insertion

Avoir un projet d'application des techniques de la médiation par l'animal

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de deux professionnels issus des secteurs du social, paramédical, santé et insertion, et intervenants en médiation par l'animal depuis au moins 3 ans. Il est à 100 % extérieur à Umanima Formation

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé de deux professionnels issus des secteurs du social, paramédical, santé et insertion, et intervenants en médiation par l'animal depuis au moins 3 ans. Il est à 100 % extérieur à Umanima Formation.

Base légale

Date de décision	01/10/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2027
Date de dernière délivrance possible	01/04/2028

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://umanima-formation.com/construire-et-mener-un-projet-individualise-en-mediation-par-lanimal/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6754/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	3 432 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	31
----------------------	----

Parcours menés à terme	25
Taux d'achèvement	81 %
Période	06/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	35
Montant total engagé	120 120 €
Coût moyen par dossier	3 432 €
Durée moyenne	132 h
Période	04/2025 – 08/2026
France compétences	78 %
Reste à charge titulaire	16 %
France Travail	4 %
Entreprise	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.